

Arrêté n°2024 - 93 portant délégation de signature à la directrice de la maison pour la science de Champagne-Ardenne

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L 712-2,

Vu la nomination de madame Laurence REGALIA en qualité de Directrice de la Maison pour la science à compter du 5 février 2020,

DECIDE

Article 1er- Champ de la délégation :

Délégation de signature est donnée à **madame Laurence REGALIA**, directrice de la maison pour la science de Champagne-Ardenne, à l'effet de signer, dans le cadre de ses activités et compétences, les actes, décisions ou documents suivants :

- Les bons de commande à concurrence **de 5 000€ HT**
- La certification du service fait et les pièces Justificatives du service, à l'exception des actes qui concernent personnellement le délégataire
- Les attestations de frais de réception
- Toute correspondance liée aux activités du service
- Les ordres de missions des personnels (sauf à l'étranger)

Article 2 – Documents signés :

Chaque délégataire transmet tous les mois la liste des documents signés par délégation.

Article 3 – Mentions obligatoires :

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra comporter obligatoirement : le prénom, le nom et la qualité du signataire ainsi que la mention « Pour le Président et par délégation ».

Article 4 - Durée :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission au recteur de l'académie Grand Est.

Elles se substituent à toutes autres dispositions antérieures ayant le même objet.

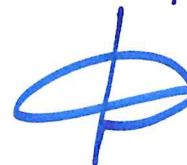
Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou la cessation de fonction du délégataire.



Article 5 - Publicité :

Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site internet de l'Université.

Fait à Reims, le 22/03/2024

A stylized, handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a vertical stroke.

Christophe CLEMENT

- Mis en ligne le : 22/03/2024
- Transmis à M. le Recteur, chancelier des universités le : 22/03/2024

A handwritten signature in black ink, featuring several sharp, upward-pointing strokes.